

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre 2024 à dix-huit heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du
Conseil de la Mairie de Vulbens – 1 rue François Buloz – sous la Présidence de Monsieur Pierre-
Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 18
procurations : 2
votants : 20

Date de convocation :
1^{er} octobre 2024

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, J-L. PECORINI,
P-J. CRASTES, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT,
L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, B. FOL,
A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : M. GRATS par C. VINCENT, J-C. GUILLON par
V. LECAUCHOIS

EXCUSE : L. CHEVALIER

ABSENTS : A. CUZIN, P. CHASSOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20241007_enf_45

1.1. MARCHES PUBLICS

**APPROBATION ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT D'UNE CRÈCHE
ET D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS SUR LE SITE D'ARCHAMPS (74 160) –
RELANCE DU LOT MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – VITRERIE
A LA SUITE D'UNE CONSULTATION INFRUCTUEUSE (MARCHÉ N° 202438_CCG)**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Madame Fol, 9ème Vice-Présidente,

Une consultation pour l'aménagement à Archamps d'une crèche de 24 places et d'une Maison
d'Assistants Maternels (MAM) a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte et comprend 11 lots :

- Lot 01 : démolitions intérieures - gros-œuvre
- Lot 02 : couverture - ossature bois – bardage
- Lot 03 : menuiseries extérieures aluminium – vitrerie
- Lot 04 : menuiseries intérieures bois – mobiliers
- Lot 05 : cloisons – doublages – plafonds – isolation - faux-plafonds
- Lot 06 : chauffage – ventilation – sanitaire
- Lot 07 : électricité – courants faibles
- Lot 08 : carrelage – faïences
- Lot 09 : revêtements sols souples
- Lot 10 : peintures intérieures
- Lot 11 : aménagements paysagers

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 juin 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 juillet 2024 à 19h00.

La procédure adaptée ouverte pour lot n° 3 « menuiseries extérieures aluminium - vitrerie » du marché relatif à l'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistantes maternelles - Site d'Archamps » a été déclarée infructueuse pour absence d'offres.

Une nouvelle consultation a été lancée, avec un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21 août 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la collectivité.

La date limite de remise des offres était fixée au 24 septembre 2024 à 13h00.

3 plis ont été réceptionnés dans les délais.

L'analyse approfondie des offres, effectuée par le maître d'œuvre, l'Atelier Ouvr'Ar, conformément aux critères de jugements des offres fixés dans le règlement de consultation a été présentée, à la Commission Achats réunie le 07 octobre 2024. Au vu du classement en résultant, la Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise ALU CONCEPT HABITAT, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 160 209,72 € H.T. soit 192 251,66 € T.T.C.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence petite enfance ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2M € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu la délibération n° b_20240923_enf_41 du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 déclarant infructueuse la procédure de consultation du lot n° 3 « menuiseries extérieures aluminium - vitrerie » du marché relatif à l'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistantes maternelles - Site d'Archamps en raison de l'absence d'offres (marché n° 202434_ccg) ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 07 octobre 2024 ;

Vu l'empêchement du Président et son remplacement par le 1er Vice-président dans la plénitude de ses fonctions ;

DELIBERE

Article 1 : retient l'offre de la société ALU CONCEPT HABITAT économiquement la plus avantageuse pour un montant de 160 209,72 € H.T. soit 192 251,66 € T.T.C.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercices 2024 et suivants – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le
Publiée électroniquement le

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,
Michel MERMIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.